ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Dégradation de la situation sécuritaire au quartier du Mont-Liébaut

Question écrite n° 7116

Texte de la question

Mme Caroline Parmentier appelle une nouvelle fois l'attention de M. le ministre d'État, ministre de l'intérieur, sur la dégradation de la situation sécuritaire et les conditions de vie des habitants du quartier du Mont-Liébaut à Béthune. Samedi 17 mai 2025, un bus a été la cible de tirs dans le quartier du Mont-Liébaut. Ces faits inquiétants témoignent d'un climat de tension persistant à Béthune. Quarante-huit heures plus tard, deux nouvelles attaques successives ont eu lieu contre des bus dans ce quartier, provoquant la déviation de la desserte de bus. De jour en jour, la violence s'aggrave et met en danger les conducteurs de bus ainsi que les riverains. Les habitants, profondément choqués, expriment aujourd'hui un sentiment d'insécurité croissant, qui s'installe durablement dans leur quotidien. Mme la députée demande à M. le ministre de bien vouloir lui indiquer les mesures immédiates et pérennes qu'il entend prendre pour restaurer la sécurité et l'ordre dans le quartier du Mont-Liébaut. Elle le prie en particulier de lui indiquer si des moyens supplémentaires, humains et matériels seront déployés pour lutter contre l'insécurité.

Texte de la réponse

Face à la délinquance, les Français exigent des réponses claires et fermes. Renforcer leur sécurité dans leur vie quotidienne constitue donc une priorité absolue pour le ministre d'État, ministre de l'intérieur, comme la lutte contre le narcotrafic, à la source de nombreuses violences. Pour y répondre, plusieurs actions ont été engagées : montée en puissance des plans d'action départementaux de restauration de la sécurité du quotidien, élaborés au plus près des réalités locales, multiplication des « opérations villes de sécurité renforcée » et de lutte contre les rodéos, etc. Avec la loi du 13 juin 2025 visant à sortir la France du piège du narcotrafic, l'État dispose en outre de nouvelles armes pour intensifier encore le combat contre la drogue. Faire reculer la délinquance et l'incivisme passe aussi par un engagement accru des polices municipales et le Parlement sera prochainement saisi d'un texte par le Gouvernement pour renforcer leurs prérogatives. D'ores et déjà, l'intensification du continuum de sécurité est au cœur des plans d'action départementaux. Le combat total engagé contre la délinquance est une réalité dans le Pas-de-Calais et notamment à Béthune comme dans toute la France. L'action menée s'inscrit dans le cadre du plan d'action départemental de restauration de la sécurité du quotidien dans le Pas-de-Calais présenté le 21 février dernier, qui fixe une feuille de route concrète, ciblant notamment la lutte contre les stupéfiants et la sécurisation des transports en commun. Dans le quartier du Mont-Liébaut, et malgré l'attention policière dont il est l'objet, les faits récents évoqués dans les questions écrites ont - quoique isolés - témoigné de la propagation de la délinquance et du désordre dans notre pays. Face à des comportements insupportables et incompréhensibles pour nos concitoyens, la réaction de la police nationale a été forte et rapide. Si aucun lien ne semble exister entre les faits, ils ont provoqué la légitime exaspération des riverains. Des contacts étroits ont été entretenus entre le chef du district de police de Béthune et le maire, et la police nationale a mis en œuvre une réponse opérationnelle complète. Le 28 avril, une quinzaine d'impacts de balle étaient découverts sur la façade d'un immeuble, certains ayant atteint les fenêtres d'un appartement. Aucun blessé n'était à déplorer. Dans ce quartier certes marqué par du trafic mais habituellement relativement calme, de tels tirs ont causé une émotion légitime. Les forces de l'ordre ont immédiatement investi les lieux et

maintiennent depuis leur présence. Sous l'autorité de la direction interdépartementale de la police nationale (DIPN) du Pas-de-Calais, une forte et dissuasive présence sur le terrain est mise en œuvre, en coordination avec la police municipale, mobilisant des moyens locaux mais également départementaux, la réserve opérationnelle et des renforts de CRS. Les rondes et patrouilles pédestres ont été intensifiées en particulier aux heures sensibles. La situation s'est également tendue à la suite de jets de cailloux sur un autobus le 17 mai, et de nouveau le 19 mai, qui ont conduit la société locale de transport à dévier temporairement les autobus du quartier. Un renforcement de la sécurisation du transporteur a été immédiatement mise en place et a permis d'interpeller 2 mineurs auteurs des jets de projectiles. Un équipage sécurise depuis le 24 mai les deux lignes de bus traversant le Mont-Liébaut. Aucun autre incident n'a depuis été constaté dans le quartier du Mont-Liébaut. La mobilisation des forces de police s'y poursuit. Une lutte constante est engagée contre les stupéfiants dans le quartier du Mont-Liébaut. Les forces de police, conjuguant avec efficacité occupation de la voie publique, interpellations et traitement judiciaire, intensifient les actions de harcèlement des dealers avec des résultats substantiels, par exemple le démantèlement début février d'un réseau opérant dans le quartier et qui générait un chiffre d'affaires quotidien de 2 000 euros. Des actions « coup de poing » sont menées, par exemple dans les halls d'immeuble, avec le renfort de brigades cynophiles. En ce qui concerne les vendeurs, les opérations de démantèlement ont permis d'en écarter la plupart et une déstabilisation du trafic local est observée. La répression des consommateurs, acteurs majeurs du trafic, se poursuit sans relâche. Dans le quartier, les procédures pour usage de stupéfiants ont augmenté de plus de 86 % de janvier à mi-juin 2025 (56 faits élucidés de janvier à mi-juin 2025, contre 30 au cours de la même période de 2024), tandis que le nombre d'amendes forfaitaires délictuelles en matière de stupéfiants a augmenté de 7,5 % (227 de janvier à mi-juin 2025, contre 211 au cours de la même période de 2024).

Données clés

Auteur : Mme Caroline Parmentier
Circonscription : Pas-de-Calais (9e circonscription) - Rassemblement National
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 7116
Rubrique : Sécurité des biens et des personnes
Ministère interrogé : Intérieur
Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 27 mai 2025, page 3818
Réponse publiée au JO le : 15 juillet 2025, page 6445